Trappes (78) : Accusée à tort de racisme, une professeure exfiltrée. L'Éducation nationale ne l'a pas soutenue. « Je me suis dit : "Ma vie est finie". J'ai pensé à Samuel Paty » (MàJ : 6 mois avec sursis)

13/03/2024 à 20h12



18/03/24

> *Trappes : après avoir harcelé une enseignante, un père condamné à six mois avec sursis*
> *https://t.co/gFopWPp0QD pic.twitter.com/sghlIquEkm*
>
> *— Le Parisien | faits divers (@leparisien_fdiv) March 13, 2024*

18/01/22

Le chef d’établissement a lui aussi accusé le cours d’être raciste

17/01/22

> *Didier Lemaire, professeur de philosophie : «On met la poussière sous le tapis et on essaye de concilier les accusations des familles» dans #LaMatinale pic.twitter.com/xF6n2km0Ko*
>
> *— CNEWS (@CNEWS) January 17, 2022*

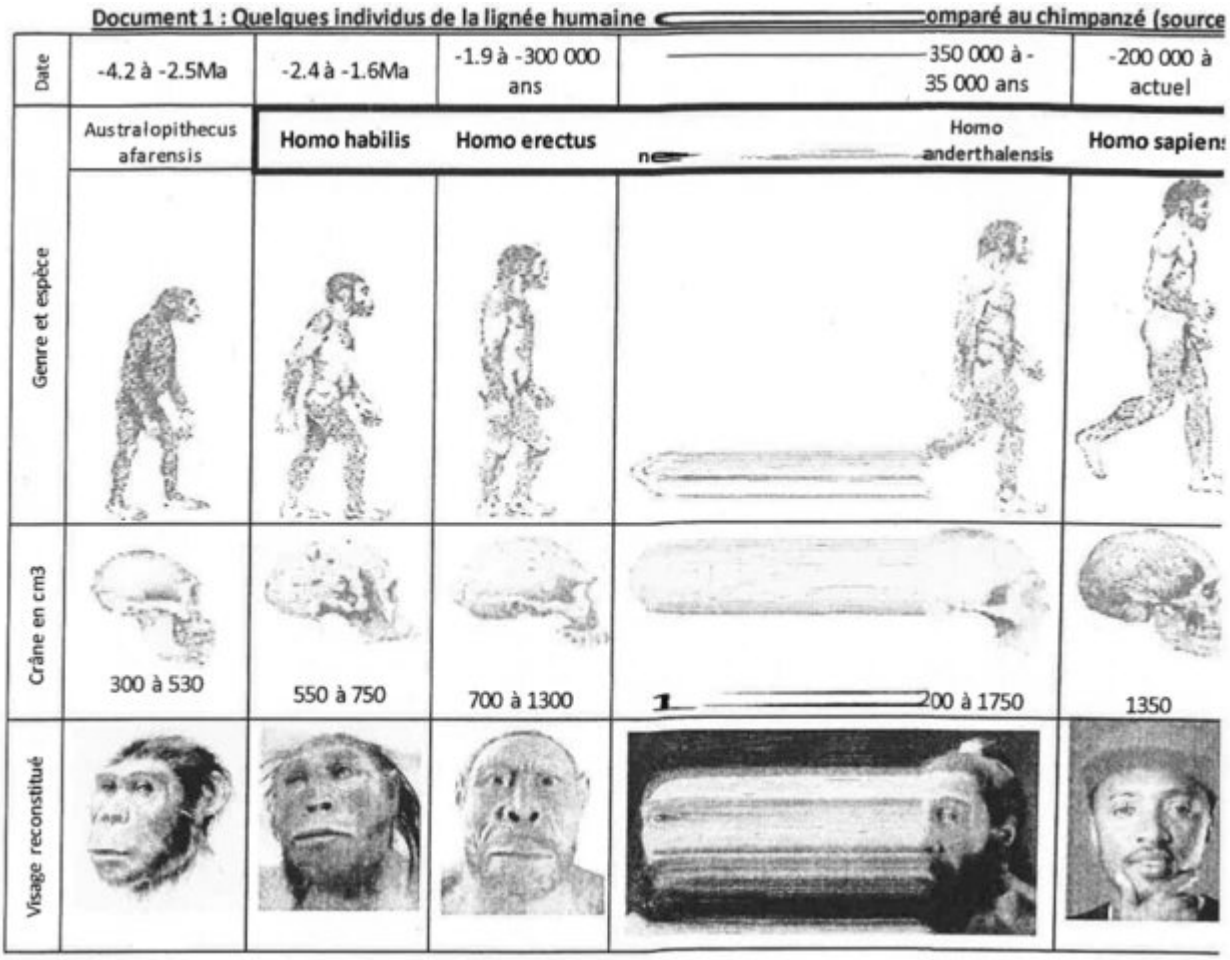
16/01/22

Souhaitant intéresser ses élèves, une enseignante de Trappes (Yvelines) a fait apparaître le rappeur Soprano dans un document sur l’évolution. Un parent y a vu du racisme et partagé le cours sur Facebook, entraînant une «fatwa numérique» selon le procureur. Le parent d’élève a été condamné à de la prison, l’enseignante a été exfiltrée.

(…)

Le 8 décembre 2020, Stéphanie *(le prénom a été changé)*, une professeure de SVT (sciences de la vie et de la terre) d’un collège de Trappes âgée de 34 ans, donne un cours sur l’évolution et la place de l’Homme dans le monde vivant à ses élèves de 3e C.

Pour les intéresser l'enseignante a choisi de glisser dans la chronologie, à la case de l'homo sapiens, une figure connue des adolescents, le rappeur marseillais Soprano. Dans ses cours, on trouve aussi le footballeur Kylian Mbappé ou l'actrice Josiane Balasko.



Une publication sur les réseaux sociaux met le feu aux poudres

Mais une collégienne s'arrête sur une autre image à côté de celle de l'artiste, représentant un chimpanzé. De là à dire que Stéphanie compare Soprano, chanteur noir, originaire de l'archipel des Comores, à un singe, il n'y a qu'un pas, que Kamel, le père de l'élève, va franchir deux mois plus tard en publiant le tableau rapporté par sa fille sur Facebook avec ce commentaire : « Y a rien qui vous choque. Ma fille elle m'a dit papa c pas normal en cours de SVT (…) Éducation nationale

de merde. FAITES TOURNE SVP ON DOIS PAS ACCEPTE » (sic).

(…)

Lors de ce procès, aucun représentant de l'Éducation nationale ne s'est déplacé et l'institution ne s'est pas constituée partie civile comme elle en avait la possibilité.

« Dans ce genre d'affaire, l'enseignant est pris entre le marteau et l'enclume, analyse Stéphane Colmant, avocat de Stéphanie. Le marteau, ce sont les parents et l'enclume c'est l'Éducation nationale. Il y a un sentiment de déshumanisation de l'enseignant. »

Contactée, l'académie de Versailles affirme avoir suivi ce dossier « avec beaucoup d'attention », listant cinq mesures prises, comme notamment la mutation de Stéphanie dans une autre région…

« J'adore mon métier, j'aurais voulu accompagner mes élèves jusqu'au brevet, note Stéphanie. Mais je n'ai plus confiance dans l'institution. Il y a des sujets sensibles en SVT comme la reproduction, la puberté ou l'évolution. Si l'Éducation nationale ne protège pas ses enseignants, je vais devoir m'autocensurer. »

www.leparisien.fr

(Merci à Hugues)